



Traité Ketouvat

Michna 1 - Chapitre 10

מִי שֶׁהָיָה בָּשׂוּי שְׁתֵּי בָּשִׂים וּמָת, הָרֵאשׁוֹנָה קוֹדֶמֶת לַשְּׂנִיָּה, וְיֹרְשֵׁי
הָרֵאשׁוֹנָה קוֹדְמִין לְיֹרְשֵׁי שְׂנִיָּה. בָּשָׂא אֶת הָרֵאשׁוֹנָה וְאִמְתָּה,
בָּשָׂא שְׂנִיָּה וּמָת הוּא, שְׂנִיָּה וְיֹרְשֵׁיהָ קוֹדְמִים לְיֹרְשֵׁי הָרֵאשׁוֹנָה:

Si un homme qui a épousé deux femmes est mort, et que les femmes réclament leur douaire, la première passe avant la deuxième ; de même, les héritiers de la première passent avant ceux de la deuxième. S'il a épousé une femme qui est morte de son vivant, puis il a épousé une autre qui lui a survécu, la deuxième et héritiers passent avant les héritiers de la première.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions